

Image not found or type unknown



Les salaires du defunt doivent-ils être dans la sucession actif ?

Par **ratibus**, le **29/06/2010** à **17:58**

Bonjour, mon mari est décédé le 14 février 2010 il était en activité. Il y a 3 héritiers, 2 enfants majeur d'un premier lit, et 1 enfant mineur de notre union. Nous étions marié sous le régime de la communauté soit au niveau du partage des biens : je garde ma moitié et j'ai droit à 1/4 de la moitié de mon mari. Chaque héritier à 1/4 de la moitié de mon mari. J'ai reçu les derniers bulletins de salaires et le solde de tout compte. Il travaillait à la SNCF. J'aurais souhaiter savoir si le dernier salaire doit être mis dans la succession actif et partager avec tous les héritiers ?? merci de votre réponse.